

Destinataires :
Structures Fédération FO Énergie et Mines
UD, Fédérations



RETRAITES

FO ÉNERGIE ET MINES MOBILISÉE

CONTRE UNE RÉFORME D'ARRIÈRE-GARDE

INJUSTE ET NON FONDÉE

Le gouvernement a annoncé le 10 janvier 2023 sa volonté de présenter au parlement début février un projet de loi de réforme des retraites et la suppression d'une grande partie des régimes spéciaux dont celui des Industries Électriques et Gazières.

Pour le régime général, le projet du gouvernement est qu'à compter du 1^{er} septembre 2023, l'âge légal sera progressivement relevé pour atteindre 64 ans en 2030 à raison de 3 mois par année de naissance (première génération impactée : née à partir du 1^{er} septembre 1961). L'augmentation du nombre d'annuités pour atteindre 43 annuités (réforme TOURAINE) serait accélérée pour s'achever en 2027 au rythme d'un trimestre supplémentaire par année.

Pour les IEG, cette modification du régime général s'appliquerait à tous les salariés actuels des IEG, avec un délai de mise en œuvre qui reste à confirmer qui serait de deux ans.

UNE JUSTIFICATION FINANCIÈRE DE LA RÉFORME CONTESTABLE

La contestation que porte FO Énergie et Mines s'appuie sur la conclusion du rapport du Conseil d'Orientation des Retraites (COR) sur l'équilibre du système de retraite « les résultats ne valident pas le bien-fondé des discours qui mettent en avant l'idée d'une dynamique non contrôlée des dépenses de retraites ».

Le COR précise que l'exercice 2021 a dégagé un excédent de 900 millions d'euros, portant le total du surplus à 3,2 milliards d'euros. Si le solde global du régime général risque de se dégrader faiblement et de manière contrôlée après 2023, il reviendrait à l'équilibre après 2030.

Si le système devait connaître une situation déficitaire, celle-ci resterait faible et tout à fait contrôlée. De 2022 à 2032, selon les scénarios le déficit irait de 0,5 point de PIB à 0,8 (15 à 24 milliards).

Pour rappel :

- Le PIB 2022 est de plus de 3000 milliards.
- Les bénéfices engrangés par les entreprises du CAC 40 pour 2022 s'élèvent à plus de 80 milliards.
- Le bouclier tarifaire pour protéger les Français si on cumule « prime à la pompe » et le supplément d'ARENH, supporté par EDF, est de plus de 16 milliards,
- Les exonérations de cotisation patronale s'élèvent à plus de 150 milliards pour 2022.

UNE JUSTIFICATION SOCIALE SYNONYME DE RÉGRESSION SOCIALE

Seulement un salarié sur deux atteint l'âge de la retraite avec un emploi. Selon le rapport de la DREES de 2020 : « En 2020, l'espérance de vie sans incapacité à 65 ans est de 12,1 ans pour les femmes et de 10,6 ans pour les hommes ».

La Retraite est donc une question de choix sociétal, le choix de FO Énergie et Mines est donc résolument de combattre tout projet d'allongement de la durée de cotisation et de report de l'âge de départ à la retraite. « 62 c'est déjà beaucoup ».

Concernant la suppression du régime spécial des Électriciens et Gaziers, FO ne peut que contester les arguments avancés par le gouvernement, car notre régime par construction est équilibré, la CNIEG ayant même pu faire des réserves. Contrairement à ce qui est transcrit dans la presse, la CTA (1,7 milliard d'euros annuellement) n'est pas à la charge des 36 millions de clients élec et gaz. En effet, lors de sa mise en place en 2005, le prix du kWh avait été ajusté de sorte que cela soit une opération neutre pour le client. Il est bon de le rappeler !

Concernant le niveau de nos retraites, s'il est plus favorable il y a plusieurs raisons. La principale à retenir est que nous cotisons plus (12,78 % salariés et 29,7 % employeurs) pour notre retraite de base, contre 7,3 % salariés et 10,45 % employeurs pour le régime général. Notre retraite on se la paie, le régime génère des excédents, sa suppression n'est donc nullement justifiée financièrement.

D'AUTRES SOLUTIONS SONT POSSIBLES

Ce ne sont pas les retraites qu'il faut réformer, il faut développer des emplois pérennes, mieux gérer les fins de carrière ou encore augmenter les salaires.

Pour FO Énergie et Mines sur le plan général, il faut :

- Améliorer l'emploi des seniors en mettant fin au plan de départs dits volontaires et souvent forcés des seniors.
- Développer la formation continue permettant d'acquérir les compétences indispensables aux évolutions des métiers et de l'emploi.
- Mettre un système de cotisations équivalentes à un emploi à temps plein pour les temps partiels subis.
- Lutter contre l'inégalité salariale entre femmes et hommes.
- Augmenter les salaires.

Dans le secteur des Industries Électriques et Gazières, il faut :

- Arrêter les politiques de filialisation et d'externalisation conduisant à recruter par exemple les ingénieurs qui vont porter les nouveaux projets EPR à la convention SYNTEC.
- Appliquer le Statut à toutes celles et ceux qui travaillent dans les filières ENR, les commercialisateurs alternatifs.
- Développer l'emploi statutaire en s'engageant résolument dans la transition écologique en relançant la filière Nucléaire, en développant le potentiel Hydraulique, en développant une filière ENR française, une filière Hydrogène, une filière Biogaz et Gaz renouvelables (cf. notre projet du Pôle Public Nationalisé de l'Énergie Décarbonée)

TOUTES ET TOUS MOBILISÉS LE 19 JANVIER

Pour FO Énergie et Mines, le gouvernement doit retirer son projet archaïque d'allongement de la durée de travail et de cotisation. La France a besoin au contraire d'un grand projet collectif permettant de relancer son économie pour reconquérir sa souveraineté alimentaire, industrielle, énergétique . . .

C'est primordial pour l'emploi et les retraites, c'est vital pour la planète et les générations futures.

FO Énergie et Mines appelle donc l'ensemble de ses représentants, militants, adhérents et salariés des Industries Électriques et Gazières à se mobiliser, à faire grève pour participer massivement aux manifestations dont les modalités vont être communiquées rapidement, le 19 janvier 2023, première journée de mobilisation nationale intersyndicale.

Alain ANDRÉ
Secrétaire Général